

*Le Président*

Paris, le

06 AOUT 2009

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur des difficultés rencontrées dans la réception de certaines stations de radio à l'est de Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Je vous confirme que le Conseil supérieur de l'audiovisuel suit avec attention cette question. Le groupe de travail qu'il a mis en place a procédé à une expertise très approfondie de la réception dans le voisinage des sites de diffusion de ce secteur.

Le nombre des stations autorisées à émettre, les impératifs techniques de la planification des fréquences, la capacité d'accueil des différents sites de diffusion, la topographie de la zone concernée et la qualité variable du parc de récepteurs ne permettent pas de répondre totalement aux demandes de l'association des « Sans radio de l'Est parisien ».

A la fin de 2007, l'émetteur le plus puissant a été transféré vers le site de la tour Eiffel et un réémetteur pour France Inter sur 87,6 MHz a été autorisé sur la zone à titre expérimental. Ces mesures ont permis d'améliorer la réception pour certains usagers.

Les brouillages que vous mentionnez se produisent toujours dans les zones urbanisées au voisinage immédiat de sites de diffusion. De la même manière, dans le voisinage de la tour Eiffel, la réception des radios diffusées depuis l'Est parisien n'est pas satisfaisante. S'agissant notamment des stations de Radio France, le Conseil considère que leur réception doit être accessible au plus grand nombre, mais il exact qu'elle ne peut être assurée partout et en tout lieu.

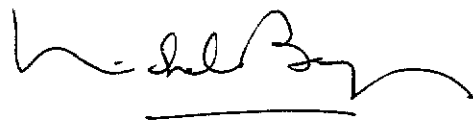
Par conséquent, dans ces conditions particulières, les conditions de réception doivent être adaptées. Le guide joint « Mieux recevoir la FM dans l'Est parisien » édité par le Conseil en collaboration avec les opérateurs de radiodiffusion permet d'accompagner les usagers dans ces adaptations de leur installation. Dans les cas les plus difficiles, il reste possible de recourir à d'autres modes d'écoute comme la diffusion sur internet ou les réseaux câblés.

Concernant l'action en justice engagée par l'association, l'affaire est toujours en cours. L'expertise ordonnée par la cour d'appel souligne la complexité de la situation, sans relever d'anomalie dans la mise en œuvre des diffusions sur les sites radioélectriques. Dans l'éventualité d'une solution passant par l'arrêt des émetteurs les plus proches de l'Est parisien, alors même que des modes de réception alternatifs existent, l'expert a notamment relevé que l'amélioration éventuelle de la réception d'une quinzaine de radios pour environ 120 000 habitants conduirait à priver environ 10 millions de personnes de la possibilité d'écouter une dizaine de radios.

Le déploiement prochain de la radio numérique permettra aux auditeurs de l'Est parisien d'écouter la radio dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes que celles de la modulation de fréquence analogique. C'est l'orientation que privilégie le Conseil : la sélection, en mai dernier, de 63 radios destinées à être diffusées en mode numérique dans la région parisienne est une réponse concrète à cette préoccupation.

Les services du Conseil se tiennent naturellement à la disposition de vos collaborateurs pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel BOYON

Monsieur Jean-Bernard BROS  
Adjoint au Maire de Paris  
Chargé du Tourisme et des Nouveaux  
Médias Locaux  
4, rue Lobau  
75004 PARIS